



Dossier de l'OHI n° S3/4405

**LETTRE CIRCULAIRE 42/2017**  
**23 juin 2017**

**ADOPTION DE LA REVISION 4.7.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-4**  
**- SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES**

**Référence :**

- A. LC de l'OHI 17/2017 du 13 février – *Demande d'approbation de la révision 4.7.0 de la publication de l'OHI S-4 – Spécifications de l'OHI pour les cartes marines.*

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

1. La référence A proposait l'adoption de la révision 4.7.0 de la publication de l'OHI S-4 – *Règlements pour les cartes internationales (INT) et spécifications pour les cartes marines, de l'OHI* – comme recommandé par le groupe de travail de l'OHI sur la cartographie marine (NCWG) et approuvé par le comité des services et des normes hydrographiques de l'OHI.
2. Le Secrétariat de l'OHI remercie les 47 Etats membres qui ont répondu à la référence A : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Islande, Italie, Malaisie, Maroc, Maurice, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Tunisie, Turquie, Ukraine et Uruguay.
3. Les 47 Etats membres se sont tous prononcés en faveur de l'adoption de la révision de la S-4. Quatre Etats membres ont proposé des commentaires en plus de leur vote. Ces commentaires et le résultat de leur examen par le président du NCWG sont fournis dans l'annexe A à la présente lettre circulaire.
4. Lors de la publication de la lettre en référence A, l'OHI comptait 86 Etats membres dont trois Etats suspendus. Conformément aux dispositions de la Convention relative à l'OHI telle qu'amendée, le nombre minimum de votes favorables requis était donc de 28. Par conséquent, et en tenant compte des modifications rédactionnelles rapportées dans l'annexe A, la proposition de révision 4.7.0 de la S-4 est adoptée.
5. La version anglaise de la révision 4.7.0 sera mise en ligne sur le site web de l'OHI à la rubrique [www.iho.int](http://www.iho.int) > Normes & Publications > S-4 dès que le texte final préparé en liaison avec le service hydrographique du Royaume-Uni sera disponible. Les versions correspondantes en français (tenue à jour par le Secrétariat) et en espagnol (tenue à jour par le service hydrographique espagnol) seront publiées en temps utiles.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Gilles BESSERO  
Directeur

Annexe A : Réponses des Etats membres à la LC de l'OHI 17/2017 et commentaires du président du NCWG.

Copie : Président du NCWG

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC DE L'OHI 17/2017 ET COMMENTAIRES  
DU PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CARTOGRAPHIE MARINE  
(NCWG)**

**ADOPTION DE LA REVISION 4.7.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-4  
– SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES**

**CANADA**

Le Canada remercie le NCWG pour les travaux qu'il a effectués dans le cadre de cette révision.

**ITALIE**

- 1) L'enregistrement des mises à jour à la page 118 (version anglaise) devrait être corrigé pour rectifier une faute de frappe. La référence est B-353.6 au lieu de B-356.3.
- 2) Sur la page de couverture et sur la page III de la couverture le nouveau logo de l'OHI devrait être inséré.
- 3) La préface à la page V fait toujours référence au CSPCWG. Il devrait être remplacé par le NCWG comme suit : *Cette publication a été préparée et tenue à jour par la commission de standardisation des cartes de l'OHI jusqu'en 2003. Sa tenue à jour est maintenant assurée par le groupe de travail sur la normalisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG) cartographie marine (NCWG), auquel les commentaires et corrections devraient être adressés pour avis.*

*Commentaire du président du NCWG :*

*Le président du NCWG remercie l'Italie pour ses observations. L'édition 4.7.0 finale de la S-4 qui sera publiée inclura ces amendements rédactionnels supplémentaires.*

**PEROU**

Les changements à la publication S-4 - *Spécifications de l'OHI pour les cartes marines* présentés dans la note explicative ont été examinés, notant les amendements à la représentation des caractéristiques des aides à la navigation ainsi que le référencement des limites pour la mise à jour des cartes marines comportant des frontières maritimes.

**POLOGNE**

- 1) B-425.6 : à la dernière ligne, il faudrait lire B-312.4 (au lieu de B-321.4).
- 2) B-437.2c a été supprimé.

*Commentaire du président du NCWG :*

*Le président du NCWG remercie la Pologne pour ses observations. La référence au B-425.6 a été amendée et le paragraphe B-437.2c a été rétabli comme dans l'édition 4.6.0.*